Mis en ligne le 19 juin 2023,
Par Louise de MASCAREL, Assistante à la Direction Générale des Services

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20230615-13-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 15-06-2023
Publication le : 15-06-2023

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 9 juin 2023

Nombre de membres au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la délibération : 21

Date de convocation : 2 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Pascale LUBIN, José CORREIA DOS SANTOS, Sébastien MAGNIER, Damien VINCIGUERRA, Eric GLENAT, Frank PRESUMEY, Clotilde BERTHIER, Jean-Charles BANCHERI, Nicole CLUZEL, Jean-François RIMET-MEILLE, Julie LADRET, Yann GUELY et Orlane FANGET.

Absents :

Madame Laëtitia SERPAGGI, Madame Stéphanie BESSET, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER, Monsieur Robert PASERO donnant pouvoir à Monsieur Gérald CANTOURNET.

Monsieur José CORREIA DOS SANTOS est désigné, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-5.5-096

Signature d'une convention de participation financière aux frais liés à la réfection de la voirie de la rue Robert Dubarle avec la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV)

Monsieur l'Adjoint en charge de l'Urbanisme et de l'Aménagement durable du territoire expose :

Dans le cadre de sa compétence « assainissement », la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais a procédé au remplacement des canalisations d'assainissement rue Robert Dubarle.

La CAPV devant procéder à la réfection de l'enrobé de la chaussée suite à ces travaux, la Commune a souhaité profiter des travaux à venir pour refaire l'intégralité de la chaussée rue Robert Dubarle.

Ces travaux sont confiés à l'entreprise GUINTOLI pour un montant global de 53 363,60 € HT et pris en charge par la Commune.

Aussi, une participation financière d'un montant de 8 846,00 € HT est sollicitée à la CAPV pour la partie de la chaussée concernée par les travaux de renouvellement des canalisations d'assainissement.

Afin de fixer les modalités de cette participation, il convient d'établir une convention.

.../...

AR-Préfecture de Grenoble

038-213805179-20230615-13-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 15-06-2023

Publication le : 15-06-2023

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** la convention de participation financière aux frais liés à la réfection de la voirie de la rue Robert Dubarle,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout autre document se rapportant à la présente délibération.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 13 juin 2023
Le Maire

